

UNE OFFRE DE SERVICES DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS POUR LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Votre activité se poursuit ou reprend, et vous vous posez les questions suivantes :



COMMENT ÉVALUER SES RISQUES PROFESSIONNELS POUR ÉLABORER UN PLAN D'ACTION ?

Dans le contexte de crise sanitaire, les SSTI vous accompagnent au quotidien par :

- Une aide à l'évaluation des risques en lien avec l'épidémie et des conseils pour travailler en sécurité, en fonction de votre secteur et des postes de l'entreprise
- L'actualisation de votre « **fiche d'entreprise** » attestant la recherche de solutions pour une **reprise d'activité sécurisée** appuyée par le SSTI
- Un **accompagnement** individuel ou collectif en fonction de vos besoins
- Au besoin **une aide à la finalisation** du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et au **lancement d'un plan d'action** lié à la reprise d'activité

COMMENT LE SSTI ASSURE-T-IL UN SUIVI INDIVIDUEL ET ADAPTÉ DE LA SANTÉ DES SALARIÉS ?

En fonction de l'état de santé des salariés, le SSTI organise :

- La **priorisation des visites** (visites d'embauche, visites périodiques, visites à la demande, examens complémentaires...) et la mise en œuvre de reports de visites si nécessaire : dans le respect des délais réglementaires dérogatoires
- La restitution individuelle au salarié accompagnée de **conseils de prévention**
- Le recours à la **téléconsultation** autant que possible
- La participation au **dépistage du Covid-19**

COMMENT ÊTRE INFORMÉ, SENSIBILISÉ ET CONSEILLÉ ?

Les SSTI sont à vos côtés pour agir en prévention et assurent :

- L'information sur le virus et les **risques liés** (par des ateliers ou webinaires...)
- Des conseils en cas de contamination **suspectée ou avérée dans l'entreprise**
- L'accompagnement **des instances de l'entreprise** (CSE...) pour préparer la reprise
- Le conseil pour **l'aménagement des lieux** en cas de reprise en présentiel

COMMENT ASSURER LE MAINTIEN EN EMPLOI DES SALARIÉS ET REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE ?

Les SSTI œuvrent pour lutter contre la désinsertion professionnelle avec :

- L'organisation de **visites de pré-reprise**
- L'organisation de visites de reprise, dans le **cadre dérogatoire prévu**
- L'**accompagnement social** des salariés en risque de désinsertion professionnelle
- Des études de postes et conseils pour **l'aménagement des postes** de travail
- Le relais vers des **partenaires de la prévention** de la désinsertion professionnelle
- L'**intervention en entreprise en cas d'événement grave**, en particulier lié au Covid-19
- L'orientation des employeurs ou des salariés vers une **cellule de soutien psychologique**

